

FORMULAIRE 2024

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Un exemplaire de l'étude de sol et de filière devra obligatoirement être fourni avec ce formulaire.

Cadre réservé à l'organisme de contrôle : Numéro de dossier : Date de la demande :

1. IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE ET FACTURATION

Je suis :

A. UN PARTICULIER :

Nom et Prénom 1 : Date et lieu de naissance : ;

Nom et Prénom 2 : Date et lieu de naissance : ;

Adresse (Envoi du rapport et de la facture) :

N°: Voie :

BP : Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

B. UNE SOCIÉTÉ :

Nom de la société : N° SIRET :

Adresse (Envoi du rapport et de la facture) :

N°: Voie :

BP : Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

C. UNE COLLECTIVITÉ :

Nom de la collectivité : N° SIRET :

Adresse (Envoi du rapport et informations indispensables pour la facturation) :

N°: Voie :

BP : Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

N° d'engagement* : Code service* : (*Merci de rayer les mentions inutiles)

2. ADRESSE ET NATURE DU PROJET :

N°: Voie :

Code postal : Ville : Références cadastrales :

Nature du projet immobilier : Permis de Construire (PC) Déclaration de Travaux (DT)

Mise en Conformité Autre :

Nature du projet d'assainissement : Installation neuve Réhabilitation d'une installation existante

3. CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ

MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE

Type de résidence : Principale, Secondaire, Location : (Saisonnaire / Permanente), Autre :

Nombre de logements raccordés au dispositif : Nombre d'habitants :

Nombre de pièces principales : Chambre(s) : Salon : Salle à manger :

Bureau : Salle(s) de jeux :

AUTRES LOCAUX QUE CEUX D'HABITATION

Nature des locaux (hôtel, restaurant, atelier,...) :

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ? :

4. MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Réseau public Alimentation privée (préciser) :
Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) à proximité du projet d'assainissement ?

Oui (distance : m) Non Ne sais pas

J'atteste sur l'honneur avoir connaissance : de l'existence de l'absence de point d'eau (puits, forages,...) destiné à la consommation d'eau potable à moins de 35 mètres du système d'assainissement non collectif sur ma propriété ou sur une propriété mitoyenne.

N.B. : Un puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau doit faire l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée, conformément à l'article L. 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET D'ASSAINISSEMENT (*L'usager doit fournir l'étude de sol et de filière) :

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES :

Filière traditionnelle : Tranchées/lit d'épandage Filtre à sable vertical Filtre à zéolithe Terre d'infiltration

Filière agréée : Filtre compact Micro station Filtre planté

Nom : N° d'agrément : Nombre d'Équivalent Habitant :

REJET DES EFFLUENTS APRÈS TRAITEMENT : Oui Non

Si oui, vers quel type d'exutoire : Propriétaire de l'exutoire :

Disposez-vous d'une autorisation de rejet du propriétaire : Oui Non

ENTREPRISES CHOISIES :

Concepteur du projet d'assainissement (nom et contacts) :

Installateur (nom et contacts) :

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR :

Je soussigné(e) m'engage à :

- fournir une étude de sol d'un professionnel compétent habilité (notamment bureau d'études) définissant le projet d'assainissement à Saint-Brieuc Armor Agglomération et en assume l'entière responsabilité ;
- à solliciter le bureau d'étude retenu pour avis sur toute modification du projet d'assainissement et à la soumettre à la validation du SPANC avant sa mise en œuvre ;
- à ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projet tel qu'il aura été validé et selon la réglementation en vigueur ;
- Aucune prise de rendez-vous pour le contrôle de bonne exécution des travaux ne pourra être fixée sans la validation au préalable de l'instruction du projet par notre service.
- à prévenir Saint-Brieuc Armor Agglomération avant le recouvrement du dispositif d'assainissement, dans un délai raisonnable (une semaine si possible) ;
- à autoriser le technicien à pénétrer sur ma propriété lors des travaux pour contrôler la mise en œuvre des installations d'assainissement.
- à payer le prix de l'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération (montants des redevances indiqués ci-dessous), dès réception de la facture. »

Si le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif ne vous a pas été remis, nous vous prions de prendre contact avec le SPANC , afin qu'il vous soit adressé.

Fait le à

Signature (précédée de la mention « **lu et approuvé, bon pour acceptation** »).

Redevance d'assainissement non collectif :

Il est rappelé à votre attention que ces contrôles sont chacun soumis au versement d'une redevance d'assainissement non collectif. Les tarifs d'intervention du SPANC de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont été fixés par l'assemblée délibérante comme suit et sont à régler après chaque contrôle :

- **Redevance de vérification préalable du projet : 123,64 € net**
- **Redevance de vérification de l'exécution des travaux : 140,59 € net**

Ces tarifs étant délibérés chaque année, ils sont applicables pour les diagnostics réalisés entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, le destinataire de ces données est la Direction eau et assainissement. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en adressant un courrier à Saint-Brieuc Armor Agglomération, Direction eau et assainissement, Centre Technique de l'eau : 1 rue de Sercq – 22000 SAINT-BRIEUC. Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.